

7 juin 2002, Québec

Motion sur le déséquilibre fiscal

« Que l'Assemblée nationale, principalement en vue d'améliorer les services de santé, d'éducation et de soutien à la famille, demande au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal constaté par le rapport Séguin en tenant compte de ses recommandations qui dessinent un cadre nouveau pour les relations financières et fiscales au sein de la fédération canadienne, notamment afin que cessent ses interventions dans le champ de compétence des provinces. » Madame la Présidente, notre système parlementaire, comme la plupart des systèmes démocratiques du monde, n'est pas basé sur le consensus. En général, les divers partis divergent d'opinions et l'expriment, et de ce choc des idées jaillit l'intérêt public. Dans des circonstances extrêmement graves, ce système contradictoire se transforme en système consensuel. Cela n'arrive pas souvent et ce sont des jalons historiques, quand tous les députés et toutes les députées de cette Chambre pensent la même chose et le disent par voie d'une motion formelle et commune. C'est ce qui arrive ce matin. Ce qui veut dire que ceux et celles que la motion vise, à l'ouest de la rivière des Outaouais, doivent écouter attentivement ce qui se dit ici, en prendre acte, en tirer les conséquences et, enfin, agir.

En effet, la société québécoise a connu et connaît des succès remarquables dans bien des domaines, spectaculaires dans bien d'autres, en particulier au chapitre des performances de notre économie nationale, et ce, en dépit des handicaps que nous impose une mauvaise répartition des ressources. La commission Séguin a démontré que nous sommes frustrés collectivement de 50000000 \$ par semaine. Que ceux et celles qui demandent des montants beaucoup plus modestes pour leur CLSC, pour la dernière école du rang, pour des investissements au service des familles, imaginent ce que nous pourrions faire avec ces 50000000 \$ de plus par semaine! Mais il y a aussi un aspect macroéconomique à ça. Ce sont 50000000 \$ qui ne sont pas dans notre économie, 50000000 \$ qui sont retirés de notre économie, 2500000000 \$ par année. Depuis Robert Bourassa, 5000000000 \$ et plus. Justement, je ferai appel à la mémoire de Robert Bourassa, parce qu'il avait établi une image d'économiste et de gestionnaire économique assez puissant en se raccrochant à la création de 100000 emplois sur 12 mois. Vous vous en souvenez?

Moi-même qui n'étais pas de son parti, j'avais trouvé que c'était une performance quand même admirable. L'économie du Québec, depuis le début de l'année 2002, a créé 120000 emplois.

Alors, 120000 emplois, c'est deux fois plus que le nombre d'emplois créés dans tout le Canada. Ce matin, nous sommes rentrés au travail – notre travail, c'est précisément de débattre de cette motion historique – jamais, dans l'histoire du Québec, autant d'hommes et de femmes n'étaient rentrés au travail moyennant salaire que ce matin. C'est ça, la création de la richesse. Et l'une des meilleures façons de répartir cette richesse, en plus des soutiens aux individus et aux familles, c'est la capacité de gagner sa vie. Cela constitue une introduction intéressante à notre débat, car c'est bien du modèle québécois dont il s'agit, le modèle québécois qui a besoin de ressources pour distribuer la richesse et établir une solidarité sociale exemplaire. Et ce modèle québécois, c'est normal, est souvent attaqué, critiqué. Mais le modèle québécois, de la concertation des agents

socioéconomiques, de la jonction des efforts des entrepreneurs privés, publics, coopératifs et associatifs, il vient de donner la preuve flagrante de son efficacité supérieure. Il fait beau relativement partout sur notre continent actuellement. Le climat économique du Canada, c'est le même que celui du Québec ou de la Nouvelle-Angleterre et, pourtant, notre Québec a créé deux fois plus d'emplois que le reste du Canada. S'il ne s'agit pas là d'un modèle performant, Madame la Présidente, ceux et celles qui le prétendent ont un énorme fardeau de la preuve sur leurs épaules : 120000 emplois créés en quatre mois! Ça demande beaucoup d'arguties et d'argumentations pointues et théoriques pour combattre une réalité aussi fantastiquement éblouissante.

C'est dans ce contexte, Madame la Présidente, qu'il y a trois mois, jour pour jour, M. Yves Séguin, ancien membre de cette Assemblée et ancien membre du Conseil des ministres, remettait au gouvernement le rapport de la commission qu'il présidait sur le déséquilibre fiscal. Le 2 mai dernier, le gouvernement inscrivait au feuilleton une motion semblable à celle que nous discutons aujourd'hui. Diverses réflexions font qu'aujourd'hui la motion est conjointe. Il faut évidemment nous en réjouir profondément. Il tombe sous le sens que la question du déséquilibre fiscal qui existe actuellement est au détriment du Québec et des autres provinces du Canada. Le débat que nous avons ici, il pourrait se faire à Queen's Park et peut-être qu'on entendrait à peu près les mêmes mots. C'est une donnée fondamentale des relations à l'intérieur du Canada, une donnée à laquelle nous sommes confrontés depuis plusieurs années. Je dis que le débat pourrait avoir lieu à Queen's Park, il pourrait avoir eu lieu il y a 15 ans. Le regretté Gérard D. Lévesque aurait sans doute, de son siège, prononcé des paroles semblables à celles qui sont prononcées aujourd'hui. Les quantités devant être ajustées et les chiffres devant être ajustés, mais la réalité du temps était déjà implacable. Les mots employés par Gérard D. Lévesque et par Robert Bourassa étaient déjà d'une sévérité extrême.

C'est la raison pour laquelle l'un de mes premiers gestes en tant que premier ministre, dans le discours inaugural du 22 mars 2001, a été de confier à une commission le soin d'analyser en profondeur toute la question du déséquilibre fiscal, de ses causes, de ses conséquences et des moyens que l'on pouvait envisager pour y mettre fin. Le dépôt du rapport de la commission a donné au Québec une analyse approfondie du phénomène – on peut dire une analyse scientifique – de même que l'identification des pistes de solution pour y remédier. La commission Séguin a eu l'habileté d'embaucher à titre de sous-traitants des agents de recherche, comme le Conference Board, qui sont plus à distance évidemment de la réalité purement québécoise, de façon à donner plus de qualité objective au rapport. Donc, on peut affirmer que ce qu'Yves Séguin et les hommes et les femmes qui ont travaillé avec lui affirment est vrai, est prouvé. La base de notre discussion de ce matin est d'une solidité à toute épreuve.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait allusion à la nécessité d'écouter requise sur la rive ouest de la rivière des Outaouais. D'abord, une preuve scientifique, irréfutable. Je me souviens de quelqu'un qui, rendant hommage à un autre, disait : Pour se quereller avec X, il fallait être de mauvaise foi, parce que X, c'était vraiment quelqu'un qui discutait avec pertinence et logique de tous les sujets.

Je parle de quelqu'un qui siège aujourd'hui dans un endroit où le chef de l'opposition a déjà siégé. Mais ce que je souhaite, c'est que le premier ministre du Canada écoute la phrase que

je viens de prononcer et qu'il démontre sa bonne foi. C'est de ça qu'il s'agit. On sait quelles ont été les réactions d'un certain nombre des membres du Conseil des ministres d'Ottawa quand la commission Séguin a rendu son rapport. Je ne veux pas employer le mot « excessif », mais c'était puéril. Après un an de travail de scientifiques sur une question, en un quart d'heure, on le réfute de façon puérile. Ça ressemble à de la mauvaise foi. Quand on veut donner une réplique en respectant l'interlocuteur, on examine d'abord la question. La question, c'est que nous sommes privés de 2500000000 \$ par année. Chaque semaine, 500000000 \$ des impôts et taxes payés par les Québécois prennent ainsi le chemin d'Ottawa plutôt que de servir à financer les services de base en matière de santé, d'éducation et de soutien à la famille. Pire encore, la commission Séguin a fait la démonstration que le déséquilibre fiscal s'aggraverait sensiblement au cours des prochaines années au profit du gouvernement fédéral. En d'autres termes, nous perdons déjà 5000000 \$ par semaine, et ça va aller en s'aggravant. Au bout d'un mois de discussion, vous savez ce que ça a coûté? Au bout d'un an de discussion, ça a coûté 250000000 \$. Les implications sont claires. Dans de telles circonstances, le Québec n'aurait donc le choix que de hausser les taxes, de réduire les services en coupant dans les dépenses, à moins de renoncer à respecter la Loi sur le déséquilibre budgétaire et de s'endetter de façon considérable. Au détriment de qui? Bien entendu, au détriment des jeunes générations.

L'équation est claire, tous les segments de la société québécoise comme tous les partis la voient bien : si Ottawa n'entend pas raison, les avenues qui nous resteront seront de couper dans les dépenses, de priver des gens de services, de hausser les impôts ou d'endetter nos jeunes d'une façon irresponsable.

La commission Séguin a présenté des recommandations extrêmement pertinentes afin de corriger ce déséquilibre fiscal. Une des plus importantes est celle d'éliminer les transferts fédéraux à la pièce destinés à la santé et à l'éducation et de transférer, au Québec et aux autres provinces, un espace fiscal additionnel. Le système actuel, c'est ça, c'est à la pièce. On permettrait ainsi au gouvernement des Québécois et des Québécoises de disposer des ressources financières dont il a besoin pour remplir ses obligations constitutionnelles, soit plus de 2000000000 \$ à court terme.

Cette recommandation s'inscrit dans la foulée des demandes formulées par tous les premiers ministres du Québec, depuis le pittoresque « Rendez-nous notre butin » de Maurice Duplessis – expression vieillotte et dépassée peut-être, mais pertinente à l'époque – en passant par Jean Lesage, Daniel Johnson père, René Lévesque, Jacques Parizeau, Robert Bourassa et Lucien Bouchard. Tous les premiers ministres ont abordé la question des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces avec la même position de principe, et cette position de principe n'est nulle autre que le respect du caractère fédéral de la Constitution canadienne.

Je ne suis pas fédéraliste, ma formation politique ne l'est pas non plus. Nous cherchons de façon démocratique à modifier ce système en lequel nous ne croyons pas. Nous croyons que la nation québécoise doit avoir le statut des autres nations, quitte à faire toutes les ententes voulues, comme le font les nations modernes, mais, en attendant, nous respectons strictement la légalité et les lois. Ce dont le gouvernement du Canada ne peut s'enorgueillir. Quand il a changé la Constitution, en 1982, contre la volonté exprimée par cette Assemblée, il a violé des principes sacrés. Il a violé un engagement que nos arrière-grands-pères et

arrière-grands-mères avaient pris à l'époque pour un système qu'ils croyaient être une confédération. Ce système n'a pas été changé dans le sens que le souhaitent la plupart des partis politiques qui ont gouverné le Québec. Robert Bourassa a échoué, on le sait. René Lévesque a échoué, on le sait. Mais ces échecs ne justifient nullement qu'on ne respecte pas la Constitution de 1867.

Cette position, donc, est constante. La vision du Québec en ces matières est claire, cohérente et juste. Elle correspond à l'interprétation qu'ont les Québécois depuis le tout début de leur relation avec le Canada.

Dans les juridictions confiées par cette Constitution, le Québec doit être souverain et responsable dans les domaines de sa compétence, suivant l'expression consacrée. À cette fin, le Québec doit disposer d'un revenu suffisant – autrement, ça devient théorique, vous avez la juridiction, mais les moyens sont à Ottawa. Le partage des compétences devient une pure et simple vue de l'esprit : Occupe-toi de la santé mais, moi, je vais avoir l'argent pour la santé; surtout, je vais avoir l'odieuse de m'en retirer. Quand les systèmes à frais partagés en santé ont été mis sur pied, c'était 50-50, moitié Québec, moitié Ottawa. C'est rendu à moins de 15, et les besoins de santé n'ont pas diminué, ils ont augmenté de façon exponentielle à cause de la technologie et du vieillissement de la population. On connaît tous les facteurs. Alors, pourquoi donc le Québec a-t-il toujours prôné avec constance et acharnement la voie de l'autonomie fiscale? Parce que c'est la seule voie qui assure le plein contrôle de notre développement social, économique et politique. C'est pourquoi, depuis maintenant un demi-siècle, le Québec cherche à se développer lui-même en disposant de ses propres outils. Je suis heureux de voir que cette analyse est toujours aussi valide, comme nous l'a confirmé le rapport Séguin. Le transfert de points d'impôt, si l'on veut rentrer un peu dans la technique, n'est pas avantageux uniquement pour des raisons d'autonomie et de bon fonctionnement. D'ailleurs, entendons-nous, quand on parle de points d'impôt, c'est une échelle; ce n'est pas forcément une technique. On peut, en transférant la taxe de vente en tout ou en partie, arriver, sur l'échelle des points d'impôt, à une certaine hauteur. Alors, il ne s'agit pas de se fixer, en aucune manière, d'ailleurs, ce n'est pas ce que fait le rapport Séguin, dans un transfert de points d'impôt au sens strict du terme. Il s'agit d'avoir l'équivalent de ce qui est nécessaire à nos responsabilités.

À l'appui de sa recommandation, Séguin nous rappelle combien il serait dangereux pour le Québec de demander une bonification du financement des programmes sociaux à même les canaux existants. Séguin met une croix, comme la plupart des gouvernements du Québec d'ailleurs, sur les canaux existants. L'union sociale, le gouvernement du Québec ne l'a pas acceptée, il l'a refusée. En effet, il n'y a aucune garantie quant à la pérennité du financement fédéral actuel dans le présent système. Le gouvernement fédéral détermine de façon arbitraire le niveau de sa contribution, en l'ajustant au gré de ses propres besoins financiers. Bref, tout à fait le contraire de l'esprit d'un régime fédéral.

Lors d'une visite à Berlin, dans la capitale de la République fédérale d'Allemagne, les membres du Sénat des régions m'ont remis un petit dépliant qui était en allemand, mais aussi en anglais, en français et en espagnol. Il décrivait la doctrine de la République fédérale d'Allemagne, qui est une vraie fédération. Le titre du document, c'était Sans les Länder, jamais! Le gouvernement central du Canada fait la même chose. Quand il s'inscrit parmi les fédéralistes mondiaux, il se trompe et trompe ses interlocuteurs. À Ottawa, c'est la maxime

à l'opposé de celle de Berlin. C'est : Avec les provinces, jamais! C'est l'arbitraire, c'est l'unilatéral. Nous n'avons qu'à penser aux coupures massives dont le Québec a fait les frais au milieu des années quatre-vingt-dix. Dans cette perspective, le financement de services aussi essentiels que la santé devient arbitraire et imprévisible. Alors, Séguin et ses collaborateurs et collaboratrices ont bien établi le diagnostic. Du côté fédéral, la réaction a été cinglante. Même avant le dépôt du rapport Séguin, certains ministres fédéraux faisaient le tour des chambres de commerce et des tables éditoriales en essayant de démontrer – ils faisaient ce qu'on appelle du mensonge préventif – que les Québécoises et les Québécois souffrent sans doute d'illusion collective, puisque le déséquilibre fiscal serait un mythe. C'est ce qu'on a dit, c'est ce qu'on a colporté dans les chambres de commerce. Je ne crois pas qu'il s'agit d'une façon correcte de se comporter lorsqu'on est un gouvernement démocratique digne de ce nom.

Alors, c'est la raison pour laquelle les trois partis représentés dans cette Chambre aujourd'hui font l'union sacrée – si on peut dire – au service de notre population, au service de la santé pour les familles, au service des transferts sociaux aux individus dans le besoin, au service de notre système d'éducation. Alors, quand cette motion aura été adoptée, comme elle le sera, je vais demander à M. Jean Chrétien, premier ministre du Canada, député d'une circonscription québécoise, petit gars – comme il aime le dire – de Shawinigan, au Québec, je vais lui demander de me recevoir à Ottawa. Je vais y aller, au nom de tous les députés présents dans cette Chambre, au nom du Québec, pour dire : Monsieur le premier ministre du Canada, notre système de santé, notre système d'éducation et nos familles ont besoin des 50000000 \$ par semaine, que vous reprenez de façon illégitime et de façon injuste. C'est pourquoi, Madame la Présidente, en terminant, je vais relire la motion – le chef de l'opposition l'a déjà fait – pour qu'elle se grave bien dans l'esprit de nos compatriotes. « Que l'Assemblée nationale, principalement en vue d'améliorer les services de santé, d'éducation et de soutien à la famille, demande au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal constaté par le rapport Séguin en tenant compte de ses recommandations qui dessinent un cadre nouveau pour les relations financières et fiscales au sein de la fédération canadienne, notamment afin que cessent ses interventions dans le champ des compétences des provinces. » Si la bonne foi existe, si le sens de l'équité existe, cette motion se traduira par des gestes concrets qui auront une importance matérielle extrême. Nous aurons beaucoup plus d'argent pour la santé, pour l'éducation. Sinon, nous devons conclure à la situation tragique dans laquelle se trouve le fédéralisme canadien de ne pouvoir ni s'ajuster en droit, ni s'ajuster en fait, ni s'ajuster financièrement aux besoins des hommes et des femmes du Québec.